



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0359**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0359**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole soutient depuis 2015 l'activité de 20 théâtres du territoire de taille et de rayonnement divers. Ces lieux de spectacle participent de la vitalité culturelle de la Métropole par :

- les politiques qu'ils mènent en direction de différents publics, en vue de leur élargissement,
- leur programmation qui fait dialoguer les scènes locale, nationale et internationale,
- les retombées économiques directes ou indirectes générées par leurs activités, ainsi que par les liens avec des entreprises du territoire, partenaires ou fournisseurs de ces équipements.

En outre, ces équipements renforcent l'écosystème culturel du territoire et contribuent à la structuration des filières du spectacle vivant par :

- leur capacité à produire, coproduire ou accueillir des créations de compagnies ou d'artistes implantés sur la Métropole,
- l'apport de moyens nécessaires au travail de création : mise à disposition d'espaces de travail, accueils en résidence, partage d'outils, aides à la production, etc.,
- les emplois directs ou indirects qu'ils génèrent dans tous les métiers de la filière,
- leur participation à l'équilibre territorial dans le domaine de la création et de la diffusion.

En 2020, les théâtres du territoire, comme toute l'activité culturelle du pays, ont été lourdement impactés par la pandémie. Ils ont fait l'objet de plusieurs fermetures administratives successives, souvent annoncées tardivement, et de limitations de leur jauge durant les périodes d'ouverture. L'ensemble des équipes se sont pleinement mobilisées pour faciliter une reprise d'activités dans les meilleures conditions. Des adaptations (changement de format des spectacles, réaménagement des jauges, avancement des horaires, etc.) n'ont cessé d'être étudiées et proposées selon l'avancement de la situation sanitaire.

Dans l'ensemble, les atterrissages financiers de ces structures sur l'exercice 2020 sont plutôt à l'équilibre grâce au dispositif de chômage partiel, au maintien des subventions publiques et aux économies réalisées du fait de la baisse d'activités sur la saison. En revanche, la situation s'annonce beaucoup plus préoccupante en 2021 en raison notamment du manque de visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire et de trop-plein de créations à programmer en 2021-2022 du fait des reports des créations des deux saisons précédentes.

II - Les modalités de soutien de la Métropole

Le soutien de la Métropole à ces équipements peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires).

Il peut faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient, pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention. Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre dès que possible les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice 2021 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

La programmation de spectacles nécessite pour les organisateurs d'être anticipée et de pouvoir disposer d'une visibilité sur le montant des subventions allouées. La fragilisation des structures culturelles due à la crise sanitaire renforce encore davantage cette nécessité en 2021 et demande un besoin de stabilité du soutien des partenaires publics. Pour autant, l'ensemble des modalités de soutien sera amené à évoluer à compter de 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de mandat.

L'impact de la crise sanitaire sur le budget 2021 des structures devra cependant faire l'objet d'une analyse détaillée avec l'ensemble des partenaires publics concernés, qui pourrait donner lieu, le cas échéant et selon les situations, à la mise en place ultérieure de mesures de soutien exceptionnelles.

Concernant les structures qui auraient recours au chômage partiel, la Métropole examinera, au cas par cas, chaque situation et pourra réévaluer le niveau de la subvention à payer afin de garantir la neutralisation des charges assumées par les établissements durant les périodes de fermeture au public et de jauge réduite.

III - Propositions pour l'année 2021

1° - Scènes de rayonnement national et international

a) - L'Opéra national de Lyon

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée par Serge Dorny dont les fonctions prendront fin en 2021. Richard Brunel, actuellement directeur du Centre dramatique national de Valence, lui succédera à partir du 1^{er} septembre 2021. L'Opéra poursuit les orientations fixées par la convention-cadre multipartite 2019-2022 approuvée par délibération du Conseil n° 2018-3173 du 10 décembre 2018 et comportant des missions en termes de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence, de diffusion et d'implication territoriale dans le domaine lyrique, chorégraphique et de concert. Appartenant au réseau des opéras nationaux, il reçoit le soutien du ministère de la culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et de la Métropole.

La coopération avec plus de 60 structures partenaires dans les champs de l'éducation populaire, du développement local, de l'insertion socioprofessionnelle ou encore de la santé, a permis de mettre en œuvre des actions culturelles et artistiques sur-mesure, dans et hors les murs, avec des publics variés. Plus de 30 000 personnes ont participé à ces actions (répétitions, représentations, visites et rencontres) et 11 500 élèves ont assisté à des représentations scolaires.

L'Opéra national de Lyon est le plus gros employeur de la Région dans le domaine artistique. L'effectif permanent de l'Opéra est de 321 postes (104 au titre de l'association et 217 mis à disposition par la Ville), dont 60 personnels administratifs, 100 personnels techniques et 156 personnels artistiques (orchestre, ballet, chœur). L'effectif total en équivalent temps plein (prenant en compte les non permanents) s'élève ainsi à 440. Les ressources financières issues du secteur privé font l'objet d'une attention constante. Ce secteur est suivi par un service spécifique, sous l'autorité du directeur général.

Sur un budget prévisionnel 2021 de 37 440 703 €, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" à l'Opéra national de Lyon au même montant qu'en 2020, soit 2 919 391 € TTC (2 859 344,41 € HT), représentant 7,8 % du budget. Les autres financeurs prévisionnels sont la Ville de Lyon (subvention de 7 521 448 € et mise à disposition de personnels à hauteur de 10 456 066 €), l'État (6 043 817 €) et la Région (2 809 197 €). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis à nouveau de 3 % en 2017. Elle est stable depuis.

L'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs multipartite sera engagée en 2021 pour prendre en compte le projet artistique du nouveau directeur et les orientations politiques respectives des nouveaux exécutifs de la Ville et de la Métropole de Lyon.

b) - Le Théâtre national populaire (TNP) dénommé Théâtre de la Cité - Villeurbanne

Centre dramatique national (CDN) situé à Villeurbanne et géré par la SARL Théâtre de la Cité - Villeurbanne, le TNP est dirigé par monsieur Jean Bellorini, ancien directeur du Théâtre Gérard Philipe, CDN de Saint-Denis (93) qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2020 et succède ainsi à Christian Schiaretti. Le CDN présente chaque année une ou plusieurs créations de son directeur et de ses artistes associés et programme en co-production ou simple accueil des créations représentatives de la vitalité de la scène nationale et européenne.

Il mène en outre un travail de sensibilisation du public (visites, rencontres, ateliers ou petites formes proposées sur le territoire) permanent d'action culturelle auprès de personnes des secteurs de la santé, du handicap, de la cohésion sociale ou du monde du travail. Des projets spécifiques ont également été élaborés pour donner lieu à des travaux d'écriture, de pratique théâtrale, de construction de maquettes de décor, et de création avec des lycéens, des étudiants et des habitants du territoire.

L'effectif moyen du TNP en équivalent temps plein (ETP) est de 92 personnes, dont 63 salariés permanents.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 10 930 900 €, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" au TNP au même montant qu'en 2020 soit 455 900 € TTC (446 523,02 € HT) ce qui représente environ 4,2 % du budget. Le budget prévisionnel comprend par ailleurs des financements de l'État (4 527 000 €), de la Ville de Villeurbanne (2 238 309 €, mise à disposition du bâtiment comprise) et de la Région (500 000 €). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis de 6 % en 2017. Elle est stable depuis.

Le changement de direction a donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et le TNP. Cette convention présente notamment les grandes orientations du projet artistique et culturel de Jean Bellorini et couvre la période de son mandat (2020-2023).

c) - La Maison de la Danse

Située à Lyon 8^e et gérée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Maison de la Danse est dirigée par Dominique Hervieu. Sont inscrites dans son projet artistique des missions de diffusion notamment au travers de l'accueil de compagnies de danse contemporaine, urbaine, classique, néo-classique, traditionnelle, moderne, avec cependant une attention particulière portée à la création contemporaine française et internationale.

La Maison de la Danse a en outre été labellisée pôle européen de création (Maison de la Danse / Biennale de la danse / Atelier) permettant de couvrir toute la chaîne du spectacle vivant (recherche, production, diffusion, médiation) pour atteindre la taille des plus importants "pôle-danse" mondiaux.

La Maison de la Danse mène un travail d'éducation artistique et culturelle permanent avec des actions de préparation aux spectacles, des visites et découverte des métiers, des bords de scènes, ou encore des vidéo-conférences. Par ailleurs, dans le cadre du pôle régional d'éducation artistique et culturel (PREAC) danse et Arts du mouvement, dont la Maison de la Danse assure la coordination, des formations sont données à différents professionnels (éducation nationale, artistes, professionnels de l'éducation populaire).

L'effectif salarié sur cette saison est de 58 ETP, dont 54 permanents ETP.

Sur un budget prévisionnel total de 6 166 986 €, il est proposé que la Métropole soutienne la Maison de la Danse par une subvention "complément de prix" au même montant qu'en 2020 soit 318 401 € TTC (311 852 € HT). Ce montant représente environ 5 % du budget. Les autres financements prévisionnels proviennent de la Ville de Lyon (965 000 € de subvention et environ 785 000 € de personnel mis à disposition), de l'État (755 000 € hors subventions spécifiques) et de la Région (380 000 € hors subventions spécifiques). Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018. Elle est stable depuis.

d) - Les Célestins - Théâtre de Lyon

Théâtre lyonnais géré en régie municipale et dirigé par Claudia Stavisky et Pierre-Yves Lenoir, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création répondant au même cahier des charges que celui d'un centre dramatique national. L'effectif est de 75 équivalents temps plein dont 55 personnels permanents.

En termes d'accueil de spectacles, la programmation reflète la création contemporaine nationale et internationale. Ce théâtre favorise également le croisement d'œuvres avec des structures repérées de grandes métropoles européennes (Barcelone, Berlin, Turin, etc.).

Le Théâtre mène des actions culturelles, artistiques et pédagogiques en direction du milieu scolaire du collège à l'université (visites, ateliers voix, lecture, pratique théâtrale) et hors milieu scolaire (bords de scène, visites guidées, rencontres avec les troupes artistiques, etc.) en direction de tous les publics.

Sur un budget prévisionnel de 8 601 844 €, il est proposé que la Métropole soutienne les Célestins -Théâtre de Lyon par une subvention du même montant qu'en 2020, soit 265 334 €. Cette subvention représente environ 3 % du budget. Le budget prévisionnel comprend par ailleurs des financements de la Ville de Lyon à hauteur de 4 885 000 €. Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018. Elle est stable depuis.

2° - Lieux de spectacle vivant

a) - Les scènes labellisées

Ces scènes, faisant partie du réseau de la décentralisation du spectacle vivant et dont le cahier des charges des missions est défini par arrêté du Ministère de la culture et de la communication, assument des missions de service public en matière de création, de diffusion d'œuvres, de formation et structuration professionnelle et d'éducation artistique et culturelle.

- Le Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé CDN par l'État et géré par une société coopérative et participative (SCOP), cet établissement réunit le TNG à Lyon 9° et le théâtre des Ateliers à Lyon 2°.

Il constitue un outil majeur de conception, de fabrication et de production d'œuvres théâtrales. En sus de collaborations avec des structures nationales, le TNG tisse des partenariats avec différentes structures du territoire, en particulier pour l'accueil de spectacles dans le cadre des festivals Sens interdits et des utoPistes. Il est également partenaire de Grame et de sa Biennale Musiques en Scène, du festival Éclosions porté par le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, du théâtre de la Renaissance, ou encore du Planétarium de Vaulx en Velin.

Structure porteuse du PREAC théâtre et arts de la scène en Auvergne-Rhône-Alpes, il est missionné pour construire les formations de formateurs notamment sur la place des technologies dans le spectacle vivant. Il joue également un rôle de ressource en matière de formation en direction des enseignants des 1^{er} et 2^{ème} degrés avec des rencontres préparatoires au spectacle, animées par le directeur ou des artistes accueillis.

Sur un budget prévisionnel 2021 de 2 439 373 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNG, par une subvention "complément de prix" d'un même montant qu'en 2020, soit 83 942 € TTC (82 215,48 € HT). Les autres financements attendus proviennent de l'État (1 179 236 €), la Ville de Lyon (575 905 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (171 400 €).

- Le Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape Yuval Pick (CCNR)

Installé à Rillieux la Pape et géré par une association, cet équipement est labellisé centre chorégraphique national par l'État. Il constitue ainsi un lieu de recherche, de création et d'expérimentation en matière chorégraphique et opère un partage d'outils de travail avec différents artistes.

Construit en 2006, l'édifice a fait l'objet d'un incendie criminel le 31 octobre 2017. Ainsi, depuis 3 ans, le CCNR multiplie ses partenariats avec les équipements culturels de la Métropole pour maintenir au maximum l'accueil des résidences d'artistes et le redéploiement de la diffusion. Au-delà du projet de reconstruction indispensable à la réouverture du lieu, il est apparu que plusieurs adaptations du bâtiment mériteraient d'être apportées pour moderniser et améliorer sensiblement l'accueil du public et des artistes. Une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € a été approuvée à cet effet par délibération du Conseil n° 2020-0264 du 14 décembre 2020.

Depuis juin 2017, le CCNR s'associe à 3 autres structures de la Métropole (l'Élysée, Les Subsistances, l'école de cirque de Lyon) et une structure clermontoise (Boom structure) pour organiser une semaine de festival pluridisciplinaire, *Entrée des artistes*, consacrée aux artistes émergents. L'objectif est de permettre à une ou 2 jeunes compagnies soutenues par chacune de ces structures, de présenter leur spectacle au public et aux professionnels dans des conditions d'accueil techniques et financières.

Plus largement, les partenariats sont créés ou renforcés avec des structures de la Métropole (Substances, Biennale de la danse) pour l'organisation d'une plateforme de danse professionnelle, temps de visibilité offert à la jeune création en région en direction de 250 professionnels qui a eu lieu pour la 1^{ère} fois en septembre 2018, hébergée par solidarité à l'Allegro, théâtre de Miribel.

Faisant partie des initiateurs et des partenaires du PREAC danse et arts du mouvement en Auvergne-Rhône-Alpes, le CCNR collabore à ce titre, à la définition de ses orientations et prend part à son animation.

Les actions de médiation sont principalement constituées par des ateliers en milieu scolaire depuis l'école primaire jusqu'à l'université et hors milieu scolaire (bals participatifs avec les habitants, ateliers de pratique sous différentes formes, etc.). Par ailleurs, le projet avec la maison d'arrêt de Corbas s'est amplifié, donnant lieu à des échanges forts avec les détenu(e)s.

Le CCNR poursuit l'ensemble de ses missions malgré l'incendie qui a endommagé le lieu en 2017. Sur un budget prévisionnel 2021 total de 1 299 310 €, il est proposé que la Métropole soutienne le CCNR de Rillieux la Pape par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 18 800 €. Les autres financements attendus proviennent de l'État (706 500 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (195 000 €), la Commune de Rillieux la Pape (95 000 €) et l'Institut français (20 000 €).

b) - Les scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes.

- Le Théâtre de la Croix-Rousse

Situé à Lyon 4^e et géré sous la forme d'une association, le Théâtre de la Croix-Rousse s'attache à présenter une diversité de spectacles musicaux adaptés au plateau du théâtre (opéra de chambre, comédie musicale, concert, etc.) ainsi que des œuvres du répertoire dramatique et des créations théâtrales.

Il diffuse des créations théâtrales et musicales et favorise la visibilité du travail de compagnies et d'artistes parfois émergents, notamment, par des représentations en séries représentant un soutien à la construction de leur projet.

Outre les créations de son directeur faisant par ailleurs l'objet de tournée en France, ce lieu apporte son soutien à des équipes artistiques. Cette aide s'inscrit pour certaines équipes dans un compagnonnage permettant la construction d'un projet artistique sur la durée.

Le Théâtre de la Croix-Rousse développe des partenariats avec différentes structures culturelles telles que la Biennale de la Danse pour l'accueil de spectacles et d'une résidence ou le théâtre de la Renaissance (co-programmation de spectacles, co-réalisation d'un projet d'action culturelle participatif) qui en font l'un des pôles structurants de la région dans le domaine du théâtre musical du territoire, matérialisé par la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Il propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires (bords de scènes, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique théâtrale ou musicale). Dans le cadre d'ateliers de travail internes de construction de la programmation avec l'équipe du projet artistique, un comité de spectateurs a été créé lors de la saison 2018-2019, ainsi qu'un atelier de pratique de chœur, qui s'inscrivent dans une volonté plus large d'ouvrir le théâtre en dehors des temps de représentation, pour en faire un lieu de vie et de partage.

Sur un budget prévisionnel 2021 de 2 012 132 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Croix-Rousse par une subvention "complément de prix" d'un même montant qu'en 2020, soit 79 524 € TTC (77 888,34 € HT). Le budget prévisionnel présente les autres financements suivants : Ville de Lyon (623 354 €), État (440 744 €) et Région Auvergne-Rhône-Alpes (335 945 €).

- Le Théâtre de la Renaissance

Scène située à Oullins, gérée en régie autonome personnalisée, le Théâtre de la Renaissance développe un projet artistique principalement autour des formes de spectacle musical (théâtre musical ou concert).

Grâce à des liens privilégiés avec des artistes associés, ce théâtre soutient, par ailleurs, des compagnies par des apports en production. Il met régulièrement à disposition des compagnies ses 2 salles et son espace de répétition "le Bac à Traille".

Le Théâtre de la Renaissance a créé des collaborations avec des événements ou équipements tels que le festival Sens interdits, les Nuits de Fourvière ou l'Opéra de Lyon (co-accueil de spectacles), la Biennale Musiques en Scène aujourd'hui "Biennale des musiques exploratoires" (coproduction), les structures éducatives Conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMD) et Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon pour la co-organisation de projets artistiques à visée pédagogique, avec le théâtre de la Croix-Rousse dans le domaine du théâtre musical et avec d'autres structures de la Métropole pour le partage de matériel technique. Il est inscrit dans le réseau professionnel du "Groupe des 20", qui regroupe l'ensemble des scènes régionales de théâtre.

Le Théâtre de la Renaissance propose un programme d'action culturelle en direction des scolaires, des ateliers de pratique artistique, des conférences.

Sur un budget prévisionnel total de 1 435 263 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Renaissance par une subvention "complément de prix" d'un même montant qu'en 2020, soit 57 434 € TTC, (56 252,69 € HT). Les autres financements attendus proviennent de la Commune d'Oullins (705 000 €), l'État (229 713 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (150 000 €).

- Le Toboggan

Centre culturel situé au cœur de Décines Charpieu, cet équipement est géré en régie autonome personnalisée.

L'équipe du théâtre travaille autour de 3 objectifs : redévelopper la création (accueil de 2 résidences par an), renforcer les partenariats avec la Biennale de la danse, l'Opéra, le festival Karavel, l'espace Gerson, augmenter les publics scolaires et les ateliers avant spectacles.

Sur un budget prévisionnel total de 1 945 634 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Toboggan par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 57 434 €. Les autres financements attendus sont les suivants : la Commune de Décines Charpieu (900 000 € de subvention et 160 200 € de mise à disposition de personnel), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (80 000 €) et l'État (13 000 €).

c) - Les scènes à rayonnement intercommunal

Fortement ancrées dans et autour de leur commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

- Le Théâtre de Vénissieux

Cet établissement, installé à proximité de nombreux équipements municipaux vénissiens avec lesquels il travaille, est géré en régie autonome personnalisée nommée la Machinerie. Cette régie regroupe le Théâtre et Bizarre !, lieu dédié aux cultures urbaines, danse et musique notamment.

Il fait bénéficier des compagnies d'apports en production pour chacune d'elles, de mise à disposition du plateau ou de personnel technique et administratif. Certaines compagnies participent à l'accompagnement d'équipes artistiques accueillies par Bizarre ! Le dispositif Plan B ! accompagne 6 groupes de musique et une compagnie de danse tout au long de la saison. Ces artistes bénéficient de facilités de répétitions, de séances de travail en commun et d'aide sur leurs créations. Bizarre ! dispose de 3 studios équipés et adaptés aux musiques amplifiées. Ils sont ouverts à toutes les esthétiques musicales et le régisseur d'accueil conseille les groupes qui le souhaitent.

Le travail en réseau se construit avec, notamment, le festival Sens interdits pour la co-réalisation d'un spectacle, le Groupe des 20, dont est membre le théâtre, ainsi qu'un partenariat avec le Polaris de Corbas.

Le théâtre propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires : ateliers d'écriture, de pratique théâtrale, restitutions en public et master-class.

Sur un budget prévisionnel total de 1 407 684 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Vénissieux par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 57 434 €. Les autres financements prévisionnels sont les suivants : la Commune de Vénissieux (964 750 € subvention et mise à disposition de personnel), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (130 000 €) et l'État (142 000 €).

- Le Polaris

À Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend, notamment, une médiathèque et un centre d'arts plastiques. Il est géré par une association.

Il accueille de nombreuses compagnies sur de multiples représentations (plus de 68 la saison passée). L'aide aux compagnies relève de la mise à disposition de plateau, de moyens humains et logistiques, de bureaux, ainsi que d'apports en coproduction.

Outre les équipements de la commune de Corbas, les partenariats mis en œuvre par le Polaris concernent le festival les Guitares (manifestation regroupant une quinzaine de lieux de la région pour donner à entendre cet instrument). Il constitue également un lieu de ressources autour du conte, fédérant un collectif de conteurs régionaux (Les Hauts parleurs et alors) et proposant un lieu d'échange, de débat, un travail de soutien à travers la diffusion et l'aide à la création de spectacles des arts de la parole et des journées de formations professionnelles aux conteurs.

Sur un budget prévisionnel total de 622 500 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Polaris par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 44 180 €, en complément de la Ville de Corbas (486 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (40 000 €).

- Pôle en Scènes

Né de la fusion du centre chorégraphique Pôle Pik et de l'espace Albert Camus, la structure Pôle en Scènes est gérée par une association et a pour perspective de croiser un projet de territoire et un projet permettant d'être un appui à la filière de la danse par le soutien aux compagnies.

Ainsi, outre l'accueil de spectacles pluridisciplinaires, ce lieu accompagne des équipes artistiques principalement de danse, en mettant à disposition un plateau ainsi que du personnel permanent et intermittent. Il apporte également de l'aide en nature telle que la mise à disposition de logements à certaines compagnies.

Cet équipement mène un travail en réseau avec des structures métropolitaines, en particulier dans le cadre de Karavel, festival de danse hip-hop, mais aussi des Nuits de Fourvière et du défilé de la Biennale de la danse. Il aide les compagnies via la diffusion de leur travail dans des équipements partenaires (Maison de la Danse, Université Lyon 2, Toboggan, Centre culturel communal Charlie Chaplin, Radiant Bellevue, etc.).

Sur un budget total prévisionnel de 1 824 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Pôle en Scènes par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 10 912 €, en complément de la Ville de Bron (766 000 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (70 000 €) et l'État (140 000 €). La Métropole apporte par ailleurs son soutien au festival Karavel.

- Le Théâtre des Marronniers

Situé à Lyon, ce théâtre est géré sous la forme d'une association.

Labellisé "Scène découverte" par la Ville, il constitue un lieu de création et d'aide à l'émergence des compagnies. Dans le cadre de ce réseau, un emploi de coordinatrice a été mutualisé : le Théâtre des Marronniers met à disposition la logistique (bureau) et le Théâtre des Clochards Célestes assure la gestion administrative du poste.

Plusieurs équipes artistiques dédiées au théâtre et au théâtre musical ont bénéficié de la mise à disposition du plateau du lieu.

Il soutient également les projets personnels des élèves des cycles d'orientation professionnelle Théâtre du Conservatoire de Lyon dans le cadre du festival Éclotions, ainsi que le travail des élèves de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) par la lecture de leurs œuvres lors des Apéritives. Outre des partenariats avec d'autres équipements du territoire, il intègre à la scénographie de spectacles le travail des élèves de l'école Émile Cohl et participe à la sensibilisation des élèves de la société d'enseignement professionnelle du Rhône (SEPR) au spectacle vivant.

Il mène des actions culturelles en direction des scolaires, collégiens et lycéens (visites, ateliers, etc.), des secteurs sociaux, des associations et des comités d'entreprises.

Sur un budget prévisionnel total de 195 100 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre des Marronniers par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 26 508 €, en complément de la Ville de Lyon (45 000 €), l'État (15 000 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (15 000 €).

- Centre culturel communal Charlie Chaplin

Cet établissement situé à Vaulx en Velin est géré en régie municipale.

Dans ce lieu, certaines compagnies peuvent disposer de plusieurs jours de temps de plateau, de la mise à disposition de matériel technique et de personnel administratif et technique ainsi que d'apport en coproduction. Le soutien à des résidences de création de compagnies régionales et le développement de partenariats avec les acteurs locaux et les publics caractérisent la saison 2019-2020.

Des partenariats sont noués, notamment avec des événements du territoire tels que le festival Karavel, la Biennale de la danse, la Biennale Hors Normes. Le lieu accueille plus globalement des événements musicaux (A Vaulx Jazz) ou de cultures urbaines.

Dans le cadre des actions éducatives et culturelles, le projet du Centre culturel communal Charlie Chaplin prend en compte la question de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du temps scolaire et hors scolaire pour que l'enfant s'inscrive dans un parcours du spectateur.

Sur un budget prévisionnel total de 1 093 912 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Centre culturel communal Charlie Chaplin par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 50 365 €. Les autres financements attendus proviennent de la Ville de Vaulx en Velin (918 547 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (45 000 €).

d) - Les scènes de proximité

Ces scènes visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

- La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval

Cet espace culturel est géré en régie municipale.

Ce lieu propose de l'apport en coproduction pour des compagnies et la mise à disposition du plateau pour certaines d'entre elles.

Les collaborations de La Mouche visent l'accueil de spectacles liés à des événements d'envergure métropolitaine (Biennale de la danse, utoPistes, festival Lumière). Elles mettent aussi en œuvre des outils de communication avec d'autres structures de la région. La Mouche promeut également, dans le cadre du réseau Cirque Auvergne-Rhône-Alpes, l'émergence de projets mutualisés dans le domaine du cirque, notamment par le biais de co-accueils de spectacles avec les salles de Pierre Bénite, Irigny et Brignais.

La Mouche fait partie du réseau des directeurs de théâtre du sud-ouest lyonnais (SOL) pour favoriser les échanges entre salles, organiser les tournées, partager les programmations afin d'assurer une diversité culturelle sur le territoire de la Métropole.

Sur un budget prévisionnel total de 695 052 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 11 487 €, la Ville de Saint Genis Laval apportant un financement prévisionnel à hauteur de 611 852 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 20 000 €.

- Le Sémaphore

Ce théâtre situé à Irigny est géré en régie municipale.

Il participe à la Biennale de la danse et fait des propositions dans le domaine des arts du cirque. Intégré dans le centre culturel de Champvillard, il tend à participer au maillage du territoire du sud lyonnais et fait partie du réseau des directeurs de théâtre du SOL. Il accueille en coproduction une compagnie par an.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 838 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Sémaphore par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 9 720 €, la Ville d'Irigny apportant une subvention prévisionnelle de 680 000 €.

- Le Théâtre de l'Atrium

Situé à Tassin la Demi Lune, cet établissement est géré en régie municipale. Il met à disposition son plateau et du personnel pour quelques compagnies.

Différentes actions de médiation (visites du lieu, atelier de pratique, master-class, etc.) sont menées à l'attention de participants hors milieu scolaire.

Sur un budget prévisionnel total de 585 630 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de l'Atrium par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 10 912 €, la Ville de Tassin la Demi Lune apportant une subvention prévisionnelle de 496 718 €.

- Le théâtre de Pierre Bénite

Ce théâtre, situé dans l'enceinte de la Maison du peuple, géré sous la forme d'une régie, est un équipement culturel de proximité de Pierre Bénite.

Des rencontres avec les artistes et l'action régulière d'une intervenante en milieu scolaire participent à la sensibilisation des élèves. Des ateliers sont également organisés, notamment en direction des personnes âgées. Des collaborations sont mises en œuvre en particulier avec le Radiant de Caluire et Cuire.

Sur un budget prévisionnel total de 520 800 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Pierre Bénite par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 5 302 €, en complément de la subvention prévisionnelle de la Ville de Pierre Bénite à hauteur de 435 800 € et de celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 15 000 €.

- Le Théâtre Jean Marais

Implanté à Saint Fons, ce théâtre est géré en régie autonome personnalisée.

Il soutient plusieurs compagnies avec la mise à disposition du plateau et des apports en coproductions pour quelques-unes d'entre elles.

Le théâtre participe au festival Sens interdits et mène des actions culturelles mêlant théâtre, arts plastiques, musique et littérature.

Sur un budget prévisionnel total de 328 726 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre Jean Marais par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 10 912 €, la Ville de Saint Fons apportant une subvention prévisionnelle de 252 000 €, l'État, de 6 200 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de 5 000 €.

- Le Théâtre de Givors

Situé au centre de la ville de Givors, cet établissement est géré par la compagnie Drôle d'équipage dans le cadre d'un marché public.

Le soutien à la création concerne la mise à disposition du plateau et d'aide technique, ainsi que d'apports en coproduction.

Participant au développement culturel du territoire et au soutien au secteur des arts de la rue au travers du festival Les Hommes forts, il collabore également avec d'autres lieux dans le cadre d'achat à tarif préférentiel pour ses abonnés ou d'accueil de spectacles (TNP, Maison de la Danse).

Sur un budget prévisionnel total d'environ 476 289 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Givors par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 11 487 €, la Ville de Givors apportant un financement prévisionnel de 275 888 €, l'État, de 91 000 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de 70 000 €.

IV - Synthèse des subventions de la Métropole en 2020 et 2021

Structures	Montant 2020 (en €)	Montant 2021 (en €)
Opéra national de Lyon (subvention complément prix)	2 919 391 (TTC)	2 919 391 (TTC)
Théâtre national populaire - Théâtre de la Cité Villeurbanne (subvention complément prix)	455 900 (TTC)	455 900 (TTC)
Maison de la Danse (subvention complément prix)	318 401 (TTC)	318 401 (TTC)
Les Célestins - Théâtre de Lyon	265 334	265 334
Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix)	83 942 (TTC)	83 942 (TTC)
Centre chorégraphique de Rillieux la Pape	18 800	18 800
Théâtre de la Croix-Rousse (subvention complément prix)	79 524 (TTC)	79 524 (TTC)
Le Toboggan	57 434	57 434
Théâtre la Renaissance (subvention complément prix)	57 434 (TTC)	57 434 (TTC)
Théâtre de Vénissieux	57 434	57 434
Centre culturel communal Charlie Chaplin	50 365	50 365
Le Polaris	44 180	44 180
Théâtre des Marronniers	26 508	26 508
Pôle en scènes	10 912	10 912
L'Atrium	10 912	10 912
La Mouche	11 487	11 487
Théâtre Jean Marais	10 912	10 912
Théâtre de Givors	11 487	11 487
Le Sémaphore	9 720	9 720
Théâtre de Pierre Bénite	5 302	5 302
Total	4 505 379	4 505 379

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux équipements culturels - scènes de rayonnement national et international et lieux de spectacle vivant - précités pour un montant global 4 505 379 € au titre de l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Oui l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le **IV - Synthèse des subventions de la Métropole en 2020 et 2021** de l'exposé des motifs ainsi que dans l'annexe du projet de décision, il convient de lire :

"Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape"

au lieu de :

"Centre chorégraphique de Rillieux la Pape" ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux scènes de rayonnement national et international et aux lieux de spectacle vivant cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de 4 505 379 € TTC,

c) - les conventions financières à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : l'Opéra national de Lyon, le Théâtre national populaire dénommé Théâtre de la Cité Villeurbanne, la Maison de la Danse, Les Célestins Théâtre de Lyon, le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, Le Toboggan, La Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, Le Polaris et le Théâtre des Marronniers,

d) - la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à passer entre la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et le Théâtre de la Cité Villeurbanne, définissant notamment les grandes orientations du projet artistique et culturel du TNP.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 4 505 379 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.